

MASTER ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

1^{ère} et 2^{ème} ANNEE

Formation en Apprentissage en HYBRIDE

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques :

Emmanuelle LE CORRE-BROLY 1ere année

Pierre CAGNOLI 2eme année

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 1ere année et 2eme année « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté.

Insertion professionnelle

Ce master (1&2) donne accès aux professions d'administrateurs et de mandataires judiciaires, après accomplissement d'un stage de 30 mois minimum.

- Donne accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- Propose une formation permettant une spécialisation en droit des entreprises en difficulté de futurs avocats.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 1 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » s'adresse aux titulaires d'une licence, mention droit des affaires, droit privé général ou droit privé et sciences criminelles, aux titulaires d'un Master 1 en sciences de gestion avec pré-requis en droit des affaires, aux titulaires d'une licence en sciences comptables et de gestion, aux diplômés des écoles de commerce.

Sélection sur dossier sur la plateforme Mon Master. En Master 1 Capacité d'accueil : 18 étudiants.

Il n'y pas d'entrée directe en master 2.

Accès aux étudiants en situation de handicap. Pour toutes informations courriel : handicap@univ-cotedazur.fr handicap@formasup-med.com

Le Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté en alternance - FICHE RNCP 38201

Ces 2 Masters se préparent uniquement **en alternance**, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56/04.89.15.28.28

Web <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

Les enseignements débutent la **première semaine de septembre** et se termineront la **deuxième quinzaine de mai**.

En alternance 2,5 jours par semaine à l'université et 2,5 jours par semaine en entreprise, en hybride.

. Le contrat d'alternance se déroulera :

- dans une étude d'administrateur ou de mandataire judiciaire
- dans un cabinet d'avocat spécialisé ou au sein d'un cabinet ayant un département droit des entreprises en difficulté
- dans un cabinet de restructuring
- dans les services contentieux d'un établissement de crédit au sein de l'équipe procédures collectives ou dans les services affaires spéciales de ce même établissement.
- Dans un cabinet d'expertise comptable ayant un pôle procédures collectives
- Dans un greffe de tribunal de commerce
- Dans toute entreprise dotée d'un service juridique ou contentieux confronté au droit des entreprises en difficulté »
- A la DGFIP
- Au service contentieux de l'URSSAF

Le **nombre d'heures d'enseignement** est d'environ 908 heures pour les deux années.

La formation sera assurée à la fois dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice et à distance (hybride). Les examens se dérouleront en présentiel.

I. Organisation

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master Administration et liquidation des entreprises en difficultés est composé de quatre semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM)

Programme des études

Matières Semestre 1	MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Droit des affaires PPR		50	12	10	
Droit des procédures collectives (CT écrit 2h)		30		8	P. Cagnoli (Pr) / B. Ferrari (Mcf)
Surendettement des particuliers (CT écrit 2h)		20		2	P. Cagnoli (Pr)
UE 2 Droit Privé		40	6	5	
Successions (CT écrit 2h)		20		3	P.-A. Bignell (notaire)
Droit de la copropriété (CT écrit 2h)		20		2	F. Ghelfi (Mcf)
UE 3 Comptabilité-Fiscalité		65	6	11	
Grands principes comptables (CT écrit 2h)		45		8	V. Pérès (Mcf)
Fiscalité de l'entreprise (CT écrit 2h)		20		3	F. Miloudi (avocat fiscaliste et Mcf associé)
UE 4 Communication-Informatique		33	6	4	
Pratique de l'informatique (CT écrit 1h)		12		2	A. Millileri
Anglais (CCI)		15		2	S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Technique de communication		6		NN	G. Cesare-Giorgini (Mcf)
Total Semestre		188h	30		

Matières Semestre 2	MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Droit des affaires PPR		55	9	11	
Droit procédures collectives (CT écrit 2h)		30		7	P. Cagnoli (Pr) / B. Ferrari (Mcf) J. Olivier (Directeur du Contentieux Crédit Agricole)
Droit du financement de l'entreprise (CT écrit 2h)		25		4	
UE 2 Matières juridiques auxiliaires		47	6	6	
Introduction au droit de l'environnement (CT écrit 1h30)		12		2	G. Leray (Pr)
Droit pénal des affaires (CT écrit 2h)		20		2	F. Ghelfi (Mcf)
Introduction au baux commerciaux (CT écrit 1h30)		15		2	K. Kaigl (Avocate)
UE 3 Gestion 1		50	6	5	
Grands principes du contrôle de gestion (CT écrit 2h)		25		3	D. Elidrissi (Mcf)
Analyse des coûts sociaux (CT écrit 1h)		10		1	E. Saint-Germes (Mcf)
Gestion budgétaire prévisionnelle (CT écrit 1h30)		15		1	M. Ifergan
UE 4 Gestion 2		45	6	6	
Gestion et analyse financières Grandes masses – Fonds de roulement (CT écrit 2h)		25		4	M. Ifergan
Comprendre et critiquer un business plan (CT écrit 1h)		10		1	D. Coince
Diagnostic et analyse de marché (CT écrit 1h)		10		1	A. Bozza, (chef de projet, enseignante Skema)
UE 5 Langue étrangère		15	3	2	
Anglais (CCI)		15		2	S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Total semestre 2		212h	30		

Matières Semestre 3	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Règles Générales des procédures collectives PPR		68	9	11	
Ouverture - extensions – rétablissement professionnel (CT écrit 1h30)		13		2	D. Boustani (Mcf)
Les règles de la discipline collective Module 1 (CT écrit 2h)		25		5	P. Cagnoli (Pr)
Continuation et cession des contrats (CT écrit 1h30)		15		2	E. Le Corre-Broly (Mcf)
Revendications et restitutions (CF écrit 1h30)		15		2	E. Le Corre-Broly (Mcf)
UE 2 Restructurations d'entreprise		50	6	7	
Plans de sauvegarde et de redressement (CT écrit 2h)		20		2	B. Ferrari (Mcf)
Contrat de travail et procédures collectives (CT écrit 2h)		30		5	C. Gailhbaud (Mcf et avocate)
UE 3 Droit civil et procédures collectives		90	6	9	
Droit des sûretés réelles et personnelles (CT écrit 2h)		40		4	D. Boustani (Mcf)
Procédure civile et procédures collectives (CT écrit 2h)		30		3	M. Cagnoli (Pr)

UE 4 Pratiques professionnelles (1 examen sur 1 matière choisie par l'équipe pédagogique)	42	6	2	
Pratique de la prévention (CT écrit 1h30)	12			G. Berthelot (mandataire judiciaire)
Mission des administrateurs judiciaires (CT écrit 1h30)	10			T. Ezavin (administrateur judiciaire)
Pratique de la reconstitution d'actifs (CT écrit 2h)	20			JF Tognaccioli (avocat), S. Duhamel, (avocat)
UE 5 Langue étrangère -Initiation à la recherche	20	3	1	
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15		1	L. Redfern (prag)
Initiation à la Recherche	5			B. Ferrari (Mcf)
Total S1 M2ALED	250h	30	30	
Matières Semestre 4	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient
UE 1 Droit des Affaires	38	6	5	
Droit des Sociétés et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	I. Parachkevova (Pr)
Droit patrimonial de la famille et procédures collectives (CT écrit 2h)	15		2	L. Antonini-Cochin (Pr) et C. Henry (avocat général à la Cour de cassation)
Financement de l'entreprise en difficulté	3		NN	Membre banque Thémis
UE 2 Matières juridiques auxiliaires	50	5	7	
Mesures d'exécution et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	P. Cagnoli (Pr.)
Droit des biens et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	P. Cagnoli (Pr.)
Administration Provisoire (CT écrit 1h30)	10		1	D.-E. Meynet (administrateur judiciaire)
UE 3 Droit interne des procédures collectives	55	5	8	
Cession d'entreprise (CT écrit 1h30)	15		3	D. Boustani (Mcf)
Règles de la discipline collective 2 (CT écrit 2h)	25		5	E. Le Corre-Broly (Mcf)
Droit des Contrats et PC (CT écrit 1h30)	15		3	P. D. Boustani (Mcf)
UE 4 Aspects Sociaux et internationaux PPR	50	6	6	
Créances salariales (CT écrit 2h)	25		3	Ch. Gailhaud (Mcf et avocat)
Aspects internationaux (CT écrit 2h)	25		3	G. Cesare-Giorgini (Mcf)
UE 5 Pratiques professionnelles (1 examen sur 1 matière choisie par l'équipe pédagogique)	45	6	2	
Mission des MJ ((CT écrit 1h30)	10			Q. Cressend (mandataire judiciaire)
Réalisation d'actifs-Règles de répartition	15			B. Ferrari (MCF)
Déontologie (CT écrit 1h30)	10			Q. Cressend (mandataire judiciaire)
Règles de la profession d'AJ-MJ (CT écrit 1h30)	10			G. Berthelot (mandataire judiciaire)
UE 6 Langue étrangère	15	1	1	
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15		1	L. Redfern (prag)
UE 7 Mémoire			1	1
Total S2 M2 ALED	258h	30	30	
Total année M2 Aled 508h				

Total général M1 400h + M2 ALED 508h= 908 heures CM

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master Administration et liquidation des entreprises en difficultés se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 8 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectue en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage. En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 9 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 10 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/2

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Deux salles équipées de TBI, ordinateurs portables à disposition,

COÛT DE LA FORMATION

14000€ frais d'inscription par année de formation en apprentissage, l'apprenti ne paie aucun frais de formation., juste la CVEC. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 1600€ est demandé pour les entreprises du secteur privé. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95

TAUX DE REUSSITE 2022.23 : 76.92%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois des diplômés 2022 : 100% en emploi

<https://univ-cotedazur.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/enquetes-et-statistiques>

Direction de la mention de master Administration et liquidation des entreprises en difficulté

Directeur : Pierre CAGNOLI, Professeur agrégé des universités (section 01)

Co-directrice : Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Maître de conférences HDR (section 01)

Réseau ALUMNI